



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 43/2026

OBJET : Contrat d'accompagnement pour le recrutement d'un cadre dirigeant avec Mickael Page Secteur Public

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 40/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la proposition d'accompagnement pour le recrutement d'un cadre dirigeant avec Mickael Page Secteur Public présenté par Mickael Page Secteur Public afin de pourvoir au remplacement de la directrice générale des services dont le départ à la retraite est prévu pour le 1^{er} septembre 2026,

Article 1 : DECIDE de conclure un Contrat d'accompagnement pour le recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services avec Mickael Page Secteur Public

Article 2 : DECIDE de signer ledit contrat avec Mickael Page Secteur Public pour un montant de 8000 euros HT soit 9 600 euros TTC.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau

Fait à Morangis, le 13 mars 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.